COMPTE RENDU DE REUNION
Conseil Municipal du 9 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le neuf avril à dix-huit heures
Date de la convocation : le quatre avril deux mille vingt-quatre
Affichage de la convocation : le quatre avril deux mille vingt-quatre

Etaient présents : ADMONT Patricia, BEDLE Virginie, DENOEUD Joël, GELDOF Claire, MARCOURT Régis

Etaient excusés : BEDLE Frédéric, MOTTOUL Benoît, BAERT Arnaud

Etaient absents : NICOLAS Fabienne

Procuration : Néant

Mme Claire GELDOF a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Madame le Maire déclare le début de séance à 18h00

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte-rendu du 4 mars 2024

1/vote du compte de gestion 2023

2/ vote du compte administratif 2023

3/ Affectation du résultat 2023

4/ vote des taux d'imposition 2024

5/ vote du budget 2024

6/ attribution des subventions aux associations pour l'année 2024

7/ Achat défibrillateur et contrat d'entretien

8/ Projet rénovation et requalification école communale, de ses abords et accès

9/ contrat de maintenance de l'espace sportif

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 4 mars 2024

Le compte rendu du 4 mars 2024, dont une copie a été adressée à chaque membre du Conseil, est soumis à approbation.

Aucune observation n'étant formulé, il est adopté à l'unanimité

Délibération n° 12/ 2024 : Vote du compte de gestion 2023

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que Madame BIENAIME Blandine, Inspecteur des Finances Publiques, a dressé le compte de gestion pour l'année 2023 pour la commune de Audembert.

Les comptes de gestion retracent toutes les opérations budgétaires et non-budgétaires effectuées au titre de la gestion de l'exercice 2023.

Au niveau des opérations strictement budgétaires, le compte de gestion reprend le résultat des exercices précédents ainsi que tous les titres et tous les mandats de paiements ordonnancés sur l'exercice.

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 062203 NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC BOULOGNE-SUR-MER ETABLISSEMENT : COMMUNE D AUDEMBERT

Résultats budgétaires de l'exercice

13500 - COMMUNE D AUDEMBERT Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	778 195,59	708 504,66	1 486 700,25
Titres de recette émis (b)	717 947,19	390 896,51	1 108 843,70
Réductions de titres (c)	171 408,10	182,00	171 590,10
Recettes nettes (d = b - c)	546 539,09	390 714,51	937 253,60
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	606 787,49	708 504,66	1 315 292,15
Mandats émis (f)	284 337,95	273 823,78	558 161,73
Annulations de mandats (g)		0,01	0,01
Depenses nettes (h = f - g)	284 337,95	273 823,77	558 161,72
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	262 201,14	116 890,74	379 091,88
(h - d) Déficit			

Madame le maire précise que les résultats de ce compte de gestion sont en concordance avec le compte administratif de l'exercice 2023.

Après avoir examiné les opérations retracées ci-dessus,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le compte de gestion 2023
- Autorise Madame le maire à signer le compte de gestion 2023

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés :

Pour : 5 Contre : 0 Absentions : 0

Délibération n° 13/2024 : Vote du compte administratif 2023

Madame le Maire propose d'examiner le compte administratif 2023 tel qu'il a été établi au vu des documents comptables remis à chaque élu et précise que le résultat de l'exercice s'établit comme suit :

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	273 823.77
Recettes	390 714.51
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2023	**+ 116 890.74**
Report du résultat de l'exercice 2022	+ 383 604.66
RÉSULTAT DE CLÔTURE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	**+ 500 495.40**
INVESTISSEMENT	
Dépenses	284 337.95
Recettes *dont affectation résultat fonctionnement 2022 (c/1068)*	546539.09
Résultat d'investissement de l'exercice 2023	**+ 262 201.14**
Report du résultat de l'exercice 2022	- 159 274.81
RÉSULTAT DE CLÔTURE DE LA SECTION DE D'INVESTISSEMENT	**+ 102 926.33**

Restes à Réaliser en dépenses d'investissement	34 698.00
Restes à Réaliser en recettes d'investissement	0,00
RÉSULTAT DE LA BALANCE DES RESTES À RÉALISER	**34 698.00**

RÉSULTAT GLOBAL EXERCICE 2023	**+ 379 091.88**
RÉSULTAT GLOBAL DE CLÔTURE 2023	**+ 603 421.73**
RÉSULTAT GLOBAL 2023 à affecter après prise en compte des RAR	**+ 568 723.73**

Madame le Maire précise que ces éléments sont en concordance avec le compte de gestion établi par les comptables publics.

Après présentation du compte administratif 2023, Madame le Maire sort et ne prend pas part au vote.

Sous la présidence de M. DENOEUD Joël, doyen de la séance, le Conseil Municipal, invité à se prononcer, après en avoir débattu,

- **APPROUVE** le compte administratif 2023

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés :
Pour : 4 Contre : 0 Absentions : 0

Délibération n° 14/ 2024 : affectation du résultat 2023

Madame Le Maire rappelle qu'il convient, en application des dispositions budgétaires et comptables M57, de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice 2023, issus du compte administratif.

A la clôture de l'exercice 2023, les résultats s'établissent ainsi

Section	Mandats / Titres de l'exercice	Résultat reporté N – 1	Cumul	Restes à Réaliser N
Fonctionnement				
- Dépenses	273 823.77		273 823.77	
- Recettes	390 714.51	383 604.66	774 319.17	
- Excédent	116 890.74	383 604.66	500 495.40	
- Déficit				
Investissement				
- Dépenses	284 337.95	159 274.81	443 612.76	34 698.00
- Recettes	546 539.09		546 539.09	
- Affectation				
- Excédent	262 201.14		102 926.33	
- Déficit		159 274.81		34 698.00
Résultats cumulés			**Brut de clôture**	
- Excédent	379 091.88	224 329.85	**603 421.73**	
- Déficit				34 698.00
Résultat net de clôture			*Excédent* *568 723.73*	

En tenant compte des résultats ci-dessus, je vous propose de procéder à l'affectation conformément au tableau de reprise des résultats ci-après :

Affectation sur 2024	
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté au chapitre 001 (recettes)	102 926.33
Excédent de fonctionnement reporté au chapitre 002 (recettes)	500 495.40

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
- approuve la proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2023 au budget primitif 2024

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés :
Pour : 5 Contre : 0 Absentions : 0

Délibération n° 15/ 2024 : Vote des taux d'imposition 2024

- Vu le code général des collectivités territoriales,

- Vu la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024,

- Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982, Vu le code général des impôts et notamment l'article 1636 B sexies,

Madame le Maire expose qu'il s'agit, par cette délibération, de fixer les taux à appliquer pour l'année 2024 sur chacune des taxes directes locales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, :

- de fixer les taux d'imposition en 2024 à :

Taxe foncière bâtie (TFB) : 39.37 %

Taxe foncière non bâtie (TFPNB) : 30.93 %

Taxe d'habitation (TH) : 22.67 %

Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 24.32 %

Madame le Maire est autorisée à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés :
Pour : 5 Contre : 0 Absentions : 0

Délibération n° 16/ 2024 : Vote du budget 2024

Madame Le Maire présente le projet de budget primitif 2024 de la commune.

Elle rappelle qu'il s'agit de dépense et de recettes prévisionnelles et qu'il doit être voté avant le 15 avril.

La commune vote son budget primitif en tenant compte de la reprise des résultats de l'exercice 2023.

L'équilibre en dépenses et en recettes s'établit comme suit :

- Section de fonctionnement en recette et dépenses : 822 864.40 €
- Section d'investissement en recettes et dépenses : 416 563.73 €

Soit un budget global de 1 239 428.13 €

Le conseil municipal, invité à se prononcer, après délibération et consultation des divers documents budgétaires :
- Approuve le budget primitif 2024
- charge Madame le maire de l'exécution de la présente délibération

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés :
Pour : 5 Contre : 0 Absentions : 0

Délibération n° 17/ 2024 : Attribution des subventions aux associations pour l'année 2024

Suite à la réception des dossiers de demandes de subventions, Madame le Maire propose au conseil municipal d'attribuer les subventions aux associations ci-dessous pour l'année 2024.

Elle rappelle qu'un conseiller municipal, même simple adhérent à une association, peut-être considéré comme intéressé à l'affaire s'il participe à une délibération allouant une subvention de la commune à ladite association.

Les conseillers municipaux doivent ainsi d'abstenir de participer au vote d'une subvention pour l'association dans laquelle ils sont intéressés.

Subventions aux associations 2024 proposées au vote					
Associations	Subventions 2023	Propositions 2024	Elus ne prenant pas part au vote	Nombre de votants	Vote
ACPG-CATM TOE et Veuves de Wissant	200	210	R. Marcourt	4	Pour : 4
Arts et partage	100	100		5	Pour : 5
P'tits loups	600	700		5	Pour : 5
RPI jean de la Fontaine	600	1000		5	Pour : 5
Jeune Sapeurs-Pompiers de marquise		200		5	Pour : 5

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :
- Décide d'allouer aux associations, les montants tels que proposés dans le tableau ci-dessus, au titre de l'exercice 2024.
- dit que les crédits sont inscrits au budget 2024 à l'imputation comptable 65748
- charge Madame le Maire des formalités administratives et financière.

Délibération n° 18/ 2024 : Achat défibrillateur et contrat d'entretien

Madame le Maire présente au conseil Municipal le projet d'achat d'un défibrillateur automatique afin d'en équiper la commune.

Le type d'appareil proposé présente l'intérêt d'être utilisable à la fois par les secouristes, les sapeurs-pompiers, le public non formé et serait installé sur le mur extérieur de la mairie

Un devis a été réalisé par la société Electro Coeur pour son acquisition pour un montant de 1 450 euros HT ainsi qu'un contrat de maintenance pour un montant annuel de 300 euros HT pour une période de 5 ans renouvelable au-delà de cette durée par tacite reconduction annuelle prévoyant l'entretien, le dépannage, et le maintien en bon état de fonctionnement de l'appareil.

Ouïes ces explications et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** l'achat d'un défibrillateur, à la société Electro Coeur, pour un montant de 1 450 euros HT

- **APPROUVE** le contrat de maintenance y afférent

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le devis et le contrat de maintenance

- **CHARGE** Madame le Maire des formalités administratives et comptables.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés :
Pour : 5 Contre : 0 Absentions : 0

Délibération n° 19/ 2024 : projet rénovation et requalification école communale, de ses abords et accès

Suite à la délibération du 13 décembre 2024 autorisant Madame Le Maire à travailler sur le projet de rénovation et de requalification de l'école communale, de ses abords et accès, Madame le Maire présente le devis pour l'espace sportif de la société AGORESPACE.

Le montant du devis est de 17 369.00 HT + 737.00 € pour la location d'une benne pour évacuation de déchets.

Après étude du devis, et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve le devis de la société AGORESPACE

- Charge Madame le Maire des formalités administratives et comptables liées à ce dossier

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés :
Pour : 5 Contre : 0 Absentions : 0

Délibération n° 20/ 2024 : contrat de maintenance de l'espace sportif

Madame le Maire informe le conseil municipal du contrat de maintenance à passer avec la AGORESPACE pour le contrat de maintenance de l'espace sportif.
La durée de contrat est signée pour une période de 2 années avec une « reconduction expresse », limitée à 3 fois pour une même durée.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve le contrat de maintenance avec la société AGORESPACE

- Autorise Madame le maire à signer ledit contrat,

- Charge Madame le maire des formalités administratives et comptables liées au dossier

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés :
Pour : 5 Contre : 0 Absentions : 0

Questions diverses :

Madame le Maire informe le conseil municipal que des travaux vont être réalisées sur la RD249E1. L'objet des travaux consiste à la réfection de la chaussée matelassée suite aux inondations et de la pose d'un drain.
Le démarrage des travaux est prévu le 15 avril 2024 pour une durée de 2 semaines.

L'ordre du jour étant épuisé et aucun conseiller municipal ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19h00.

La Secrétaire de Séance

Madame le Maire

MAIRIE D'AUDEMBERT
62250